



2011 Asso en veille Faible activité

Lors de l'Assemblée Générale 2010, il avait été décidé de mettre en veille l'association. Il s'agissait surtout de supprimer les réunions de bureau mensuelles et l'édition du journal l'AEVNinfo qui devenaient une tâche lourde à supporter pour le petit nombre de personnes restant au bureau. Cela n'a pas empêché quelques volontaires de faire une action de nettoyage dans le bois de Berjou.

En effet, si les deux grandes décharges éradiquées en 2005 et 2006 sont restées propres (un panneau avait été posé à chaque emplacement pour montrer ce qui avait été fait) une petite décharge à la sortie du bois juste avant d'arriver au "col de Berjou" s'est petit à petit constituée. D'abord constituée de déchets verts, elle s'est peu à peu "étouffée". Le 18 mai 2011, quatre adhérents accompagnés du maire Didier Viéceli ont rempli une benne de Manitou. Un panneau devait être posé, mais cela n'a pas été fait et les dépôts ont continué petit à petit à s'accumuler.

Il a donc été décidé de refaire une opération de nettoyage et de poser aussitôt un panneau d'interdiction. La date retenue était le samedi 17 mars à partir de 9H.



18 MAI 2011



2012 Action

Malgré les annonces dans les journaux, les affiches posées à Berjou et Cahan, nous n'étions que 7 bénévoles ce jour là dans le Bois de Berjou. En fait, le chantier s'est avéré plus important que prévu car en plus des encombrants qui avaient attiré notre attention, il y avait des dépôts plus anciens de sacs poubelle plus ou moins enfouis sous la végétation que la chute d'un arbre cet hiver nous a permis de découvrir. Nous n'avons pu enlever que la couche superficielle de ce dépôt et tous les encombrants (citerne, réfrigérateurs...) ce qui n'a pas été chose facile compte tenu de la pente très importante à cet endroit du Bois (voir photos page 3).

SIRTOM : vers une redevance incitative

Découvrez sur notre blog, le diaporama sur « l'AEVN et la réduction des déchets » présenté lors de la réunion débat organisée par le SIRTOM Flers-Condé. (suite page 4)



Sommaire

- Bilan 2011 - Actions 2011 et début 2012 1-2
- Nettoyage du Bois de Berjou 2-3
- SIRTOM : les ordures ménagères : vers une redevance incitative 4-5
- Actu 6-7-8

2011 Finances

Compte tenu de la mise en veille de l'association, il avait été décidé de ne pas demander de cotisation pour l'année 2011. Le bilan est donc déficitaire. Il avait été

annoncé qu'il n'y aurait pas non plus de cotisation pour l'année 2012, mais pour ne pas puiser dans les réserves qui seront peut-être utiles un jour si l'on doit entreprendre une action importante, il est décidé à l'unanimité de demander une cotisation pour l'année 2013 lors de la prochaine assemblée générale (en

gardant les mêmes tarifs qu'en 2010).

Le Bilan moral et le bilan financier sont approuvés à l'unanimité. L'assemblée générale est close à 22H30 et suivie d'un verre de l'amitié (jus de pomme et cidre de production locale dans des verres en plastique réutilisables et sablés de Berjou)

AEVN - Compte de résultat 2011			
DEPENSES	Montant (€)	RECETTES	Montant (€)
adhésion cpipe	16,00		
adhésion GRAPE	43,10	subvention Berjou	40,00
affranchissement	13,92		
assurance	97,30		
autres frais (AG,...)	9,00		
DEFICIT	-139,32		
TOTAL	40,00	TOTAL	40,00

BERJOU Une nouvelle décharge sauvage nettoyée dans le bois

Le bois de Berjou, sur la route venant de Cambercourt, est situé dans un site classé Natura 2000, à savoir une zone de l'espace européen à préserver en l'état naturel.

Malgré la beauté du paysage, des individus, peu scrupuleux, n'ont pas trouvé mieux que de venir y déposer des poubelles et autres objets encombrants afin de s'en débarrasser à moindre frais. Ce genre de comportement est de

qu'elle ne fut pas leur surprise lorsque, arrivés sur place, ils ont découvert l'ampleur de la tâche qui les attendait. Deux réfrigérateurs, une citerne, des roues de vélos, des sacs poubelle, et de nombreux autres objets.

Déjà, en 2005 et 2006, deux autres décharges sauvages avaient été ainsi nettoyées, avec le concours des membres du Club alpin français, dans ce bois, situées légèrement plus bas que ce samedi 17 mars. Une dizaine de ton-



Les bénévoles de l'AEVN en plein travail, samedi matin, proche du sommet du col.

Berjou

Il n'y avait pas foule au bois samedi matin

« Malgré les mails, les affiches dans le bourg, à Cahan, les articles dans les journaux locaux, nous n'étions que 7 dont 6 adhérents de l'AEVN et un sympathisant au Bois de Berjou. Les maires de Berjou et de Cahan qui avaient participé activement aux précédentes opérations, et qui avaient donné leur aval pour les travaux, n'étaient malheureusement pas disponibles » explique Brigitte Duquesnay, présidente.

Carcasses de machine à laver, une tonne à eau, une citerne à fuel... autant d'objets qui auraient dû être déposés à la déchetterie, sans compter les innombrables bouteilles et sacs poubelles divers jetés ça et là. Munis d'un tracto-pelle, d'un camion benne, d'outils manuels, les 7 personnes présentes ont fait le maximum pour rendre le lieu propre. « Nous avons trié et le verre, la ferraille et le tout-venant. Je tiens à préciser que les véhicules et carburant utilisés ont été mis à disposition gratuitement par les bénévoles. Tout a été déposé à la déchetterie la plus proche. Il reste un tas de plaques de fibrociment qui ne peuvent être prises en déchetterie, pour lequel nous sommes en relation avec le Sirtom



Démarré à 9 h, le chantier s'est terminé à midi, sans la pluie mais avec un petit air frais. Une petite pause bien méritée s'est imposée à la fin, dans la bonne humeur, en dégustant les bien connus et appréciés sablés de Berjou du boulanger.

de Flers Condé. Nous ne manquons pas de porter à la connaissance du public la suite donnée à cette affaire, du fait du classement de ces résidus en déchets spéciaux devant être traités conformément à la réglementation en vigueur à leur sujet » précise Brigitte.

L'association de protection de l'environnement de la Vallée du Noireau,

Ouest-France
Mardi 20 mars 2012

es panneaux avec loi interdisant le urés et un arrêté gné du maire de la ont été posés et a été retrouvé de-

e chose a été faite à espérer que cela efficace que pour

les autres zones de ce bois désormais connu pour son célèbre col situé à 224 mètres d'altitude.

« C'est dramatique de voir de telles choses aujourd'hui, alors qu'il y a des déchetteries

et des personnes qui passent régulièrement dans les maisons pour récupérer de la ferraille pour la revendre » dit l'une des sept bénévoles de l'AEVN qui compte à ce jour 36 membres.

Nettoyage du Bois de Berjou



DECHARGE INTERDITE
 Des poursuites pénales seront engagées pour tout dépôt d'ordures de quelque nature que ce soit.
 ARTICLE R 635-8 du CODE PENAL.



Les déchets « récoltés » ont été triés, le verre a été recyclé et la ferraille valorisée. Le reste a été déposé en déchetterie mais il reste un point noir :



QUE FAIRE DU FIBROCIMENT ?

Il contient de l'amiante et n'est pas accepté en déchetterie. Il faut le porter dans une entreprise spécialisée où les dépôts sont payants.

Nous avons contacté le SIRTOM de la région Flers-Condé qui a accepté de prendre à son compte le dépôt de ces plaques chez Madeline à Flers. Le directeur du SIRTOM a été très intéressé par notre action et nous a proposé d'intervenir lors de la semaine du développement durable pour rendre compte de l'action de l'AEVN en faveur de la réduction des déchets.



Les ordures ménagères :

vers une redevance incitative

Ce qui existe

Actuellement, sur l'ensemble de la région Flers-Condé, la tarification pour l'enlèvement des ordures ménagères se fait de deux manières :

- Une taxe, la TEOM, qui porte sur toutes les propriétés assujetties à la taxe foncière et ne tient pas compte du nombre de personnes qui occupent le logement. Elle est mise en recouvrement par les services fiscaux, avec les impôts fonciers en fin d'année. La taxe étant une charge locative, elle peut être récupérée par le propriétaire sur le locataire.
- Une redevance, la REOM, établie directement au nom des occupants des locaux dont le montant est fixé en fonction du nombre de personnes du foyer.

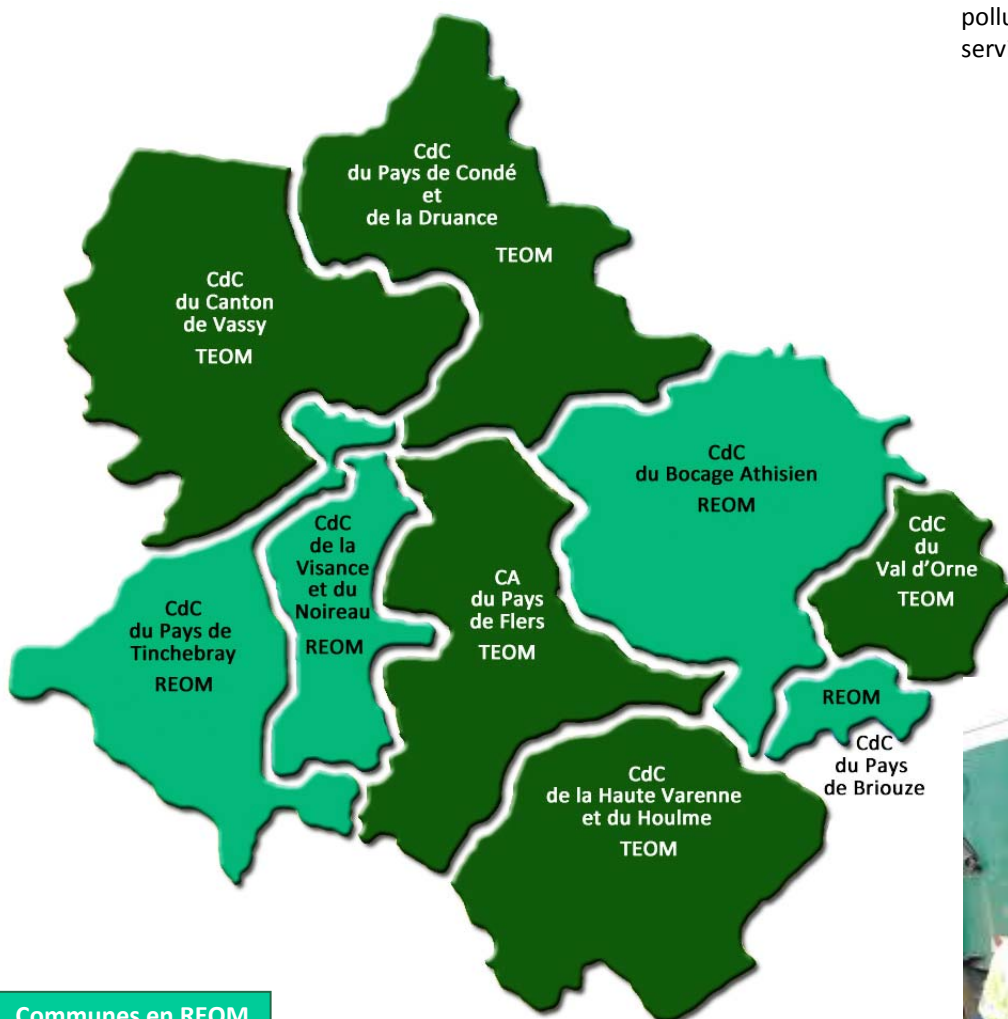
Ce qui doit changer

La loi Grenelle 1 du 3 août 2009, dans son article 46, précise que « la REOM et la TEOM devront intégrer, dans un délai de 5 ans, une part variable incitative devant prendre en compte la nature et le poids et/ou le volume et/ou le nombre d'enlèvements des déchets ».

Les objectifs de cette tarification incitative sont de :

- ♦ Permettre l'application du principe pollueur-payeur aux usagers du service.

(Suite page 5)



Communes en REOM

Communes en TEOM



Ouest-France

- ◆ Permettre à l'usager d'influer sur sa facture et l'inciter à modifier son comportement en faveur de la prévention et du tri.
- ◆ Permettre à la collectivité d'optimiser ses collectes et de réduire ses coûts.

Un choix à faire

Aujourd'hui, plusieurs propositions sont à l'étude pour déterminer le système de facturation en fonction du type d'habitat.

L'habitat individuel.

- Le sac payant, acheté auprès de la collectivité. Le prix du sac comprend tout ou partie des coûts de collecte, transport et traitement des déchets qu'il contient. Seules les ordures ménagères présentées dans ces sacs sont collectées.
- La vignette payante achetée auprès de la collectivité et collée sur les sacs. Même fonctionnement que pour les sacs.
- Le comptage du nombre de présentations du bac mis à disposition, bac équipé d'une puce.
- La pesée du bac équipé d'une puce lors de sa levée.
- Le volume et la fréquence de présentation du bac mis à disposition : plus l'usager choisit un bac petit moins il paie.

L'habitat collectif

Répartition de la charge en fonction des caractéristiques du foyer.

- ◆ Achat des sacs par les usagers.
- ◆ Conteneur sécurisé à accès contrôlé, l'usager muni d'une carte pour pouvoir déposer ses déchets (comptage au nombre d'ouverture).
- ◆ Bac personnalisé avec système de fermeture.
- ◆ Bac par petits groupes (paiement en fonction du nombre de personne par foyer).

Ce qui sera positif

Les effets de la redevance incitative.

- Les ordures ménagères résiduelles diminuent (- 15 à - 50 % en poids).
- Les déchets recyclables augmentent (+ 10 à + 100 % en poids), sans que la qualité du tri soit altérée.

Ce mode de facturation récompense les efforts de tri. En effet, mieux vous trierez, moins vous encombrerez votre poubelle à ordures ménagères, moins vous la présenterez à la collecte et par conséquent, moins vous paierez.

Ce qui risque d'être négatif

Comportements déviants engendrés par la tarification incitative.

- Augmentation des dépôts sauvages.
- Brûlage des déchets.
- Dépôt des déchets dans les corbeilles de rue, les poubelles du voisin ou du travail ou dans celles d'autres communes qui n'ont pas mis en place la tarification incitative.



Conclusion.

Au-delà des avantages économiques qu'elle présente à la fois pour l'usager et pour la collectivité, la redevance incitative a des impacts environnementaux évidents par :

- Une réduction importante du volume des déchets ultimes à traiter par enfouissement ou par incinération.
- Une incitation au compostage individuel ou collectif permettant de restituer à la terre les produits qui en proviennent sous forme d'amendement organique de qualité.
- Une augmentation de la part des produits recyclables.



Qui d de la BI ODIVERSITE ?

Novembre 2011 : l' Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) publie la liste rouge des espèces menacées dans le monde.

- 801 espèces déjà éteintes
- 64 espèces éteintes à l'état sauvage ; survivent quelques individus dans les zoos.
- 3879 espèces en danger critique d'extinction
- 5869 espèces en danger
- 10 002 espèces vulnérables
- 4389 espèces menacées
- 36910 espèces pour lesquelles les données sont insuffisantes ou objet de préoccupation mineure
- 25% des mammifères sont menacés d'extinction

Pour faire bonne mesure, les autorités du Port de Marseille décident en 2008 de créer une liaison fluviale entre le « terminal conteneurs » et le canal qui rejoint le Rhône. L'itinéraire choisi détruit 600 hectares du « salin de Caban » une lagune classée en zone de protection spéciale (ZPS) au titre de la Directive Oiseaux européenne (elle sert de refuge aux flamands roses l'hiver). Classée aussi en ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique). C'est une des dernières lagunes non reliées à la mer fonctionnant avec de l'eau douce. Des animaux rares (batraciens, odonates) une dizaine de plantes protégées, quelques unes en voie d'extinction, seraient irrémédiablement détruits.

Le grand hamster d'Alsace – Bas Rhin, Haut Rhin – considéré comme nuisible (il mangeait comme nous des céréales) a été longtemps piégé et son habitat détruit par l'agriculture et l'urbanisation. En 1990 il en restait moins de 1500, seuil de viabilité.

Après 21 ans et deux plans de sauvegarde, 2000/2004 et 2007/2011, l'effectif est estimé à 920. C'est dire la détermination des décideurs, des promoteurs et agriculteurs.

Océans : la population des raies Manta est vulnérable

5 des 8 espèces de thon sont menacées dont le thon rouge du Sud en danger critique d'extinction

Enfin les amphibiens, indicateurs de la santé des écosystèmes figurent parmi les groupes les plus menacés du monde.

Une seule espèce de mammifères prolifère : l'espèce humaine, ceci explique cela !

Madagascar : 40% des reptiles terrestre sont menacés et 22% en danger d'extinction

Seychelles : 77% des plantes à fleur endémiques des îles granitiques sont en danger d'extinction

Esturgeons – La Bulgarie et la Roumanie sont autorisés à commercialiser le caviar produit par des fermes d'élevage. Mais la nature c'est gratuit tant qu'il en reste et le trafic illégal met en danger critique cinq des six espèces d'esturgeons du Danube. Pour les sauver, suffirait-il de rayer le caviar des menus ? Ca ne devrait pas gêner grand monde ...

En Camargue, joyau de la biodiversité européenne, dernier site naturel d'un littoral complètement bétonné, il y a depuis toujours des moustiques ! Une démoustification massive est en cours depuis 2006 par épandage de Bti sur 6500 hectares. Le Bti tue les larves de moustique et celles des chironomes qui sont la nourriture d'une grande diversité d'espèces aquatiques et terrestres. Disparition assurée des libellules, des araignées et exil des passereaux des roselières et des hirondelles. Les promoteurs se frottent les mains. Détruire les 40 espèces de moustiques inoffensifs de Camargue, le réchauffement climatique aidant, c'est faire la place aux moustiques exotiques porteurs du chikungunya et de la dengue et c'est détruire un patri-

La chouette Effraie nichait dans les vieux bâtiments qui tenaient toujours porte ouverte. Ces bâtiments disparaissent et les nouveaux sont hermétiques. Sa faible population est de plus victime d'une hécatombe sur les routes, la nuit, car avec l'arasement des talus, l'arrachage des haies en bord de route, son vol est à hauteur des voitures.

Reste à convaincre les exploitants de replanter les haies qu'ils ont détruites et poser des nichoirs. L'effraie consomme musaraignes, mulots, campagnols, rats, accessoirement grenouille ou crapaud quand il en reste encore.

Quand l'environnement «commence à bien faire», ça finit mal !

La GOUTTE D'EAU qui tue

Dans l'AEVN info de mars 2009 : « La goutte d'eau qui tue », nous relevions que le professeur Vincenzo Girolami et sa collègue Andréa Tapparo montraient que la transpiration des plantes issues de graines de maïs traitées aux nicotinoïdes (Cruiser) tue les abeilles en l'espace de quelques minutes. L'Allemagne a aussitôt interdit le Cruiser en 2009.

En France, il faut d'abord que l'industrie chimique assure son retour sur investissement, que l'agriculture intensive produise le maximum pour réduire les importations de carburant et augmente nos exportations de céréales afin que notre balance commerciale soit moins ridicule. Alors les abeilles et les apiculteurs...

Quand même, au bout de trois ans, l'Inva, l'Acta, le CNRS confirment l'étude italienne : les abeilles empoisonnées ne retrouvent plus leur ruche.



Le ministre de l'agriculture accepte d'en tenir compte et envisage d'interdire le Cruiser, mais attention, pas avant la réévaluation du produit par l'Agence de Sécurité Sanitaire qui l'avait autorisé en juin 2011. Réponse le 31 mai. A cette date les commandes de graines pour les semis de juillet de août seront faites et gageons que ces graines seront traitées au Cruiser comme celles des 600 000 hectares de 2011. Encore un an de gagné, perdu pour les abeilles.

BIO ET NEO-BIO

(voir AEVNinfo N°19)

L'Agriculture biologique est l'œuvre de militants au vu des saccages de l'exploitation agricole intensive : empoisonnement de la terre, des rivières, des nappes phréatiques et de la mer ; traitements médicaux, intensifs aussi, imposés par l'élevage en batterie ; destruction de la nature, arbres, haies, chemins, habitat de la faune et de la flore sauvages.

Les agriculteurs Bio n'étaient pas grands consommateurs de matériel agricole, donc ne s'endettaient pas ; ils n'avaient pas de subvention mais leurs prix justifiés leur permettaient de vivre ; ils respectaient la terre, la nature et les animaux et écoulaient le plus souvent leurs produits sur place ; ils refusaient l'agriculture mondialisée et prônaient l'autosuffisance alimentaire pour tous les pays.

C'était une insulte aux banques, aux compagnies d'assurance, aux industriels, à la grande distribution et surtout à l'Agrobusiness, grand consommateur de subventions publiques. Aucun ne supportait qu'une part de leur économie leur échappât.

L'Agrobusiness inventa l'Agriculture raisonnée pour tailler les croupières au Bio. Ce ne fut pas concluant.

Selon le Grenelle de l'Environnement, les surfaces cultivées en Bio devaient passer de 2% à 6% en 2012. Nous sommes à 3,5%, 15% en Autriche ! En 2007, le lobby anti Bio et la Commission Européenne ont une idée formidable : dénaturer la notion de Bio en appelant Bio une malbouffe améliorée compatible avec l'agriculture intensive et le commerce mondialisé. Le règlement du nouveau bio est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2009 et s'applique à toute l'Europe.

Avec le Bio, 50% de la nourriture des animaux d'élevage devait être produit à la ferme.

Avec le Néo-bio, 10%.

Avec le Bio, quand un agriculteur s'y convertissait, il devait au bout de 8 ans ne plus faire que du Bio.

Avec le Néo-bio, il a le droit de faire des légumes néo-bio et des poulets en batterie. Il peut élever des cochons sur ces dalles de béton avec la fosse à lisier dessous (caillebotis) au lieu de paille pour 50% de la porcherie.

Le cochon bio ne pouvait être abattu avant 182 jours, le cochon néo-bio, c'est quand on veut.

Le poulet Bio c'était 80 jours, le néo-bio 70 ; rappelons que le poulet en batterie c'est 41. Le poulet de chair et la poule pondeuse Bio, c'était zéro antibiotique et 1 traitement antiparasitaire. Avec le néo-bio c'est 1 antibiotique et autant d'antiparasitaires qu'on veut. Même régime pour les ovins et les cochons. Pour la vache laitière 3 antibiotiques au lieu de 2. Le néo-bio tolère les OGM dans la limite de 0,9%. Il suffit d'un seul ingrédient néo-bio dans un produit pour qu'il soit identifié bio.*

Chacun sait que les contrôles sont impossibles, qu'ils ne sont même pas envisagés. Cette politique de démolition d'une exception française remarquable porte ses fruits et notre marché est envahi par des produits dits bio venus d'ailleurs.

* En 2010, 3^{ème} acte, notre ministre invente aussi un nouveau label : la Haute Valeur Environnementale (voir AEVNinfo N°28 – janvier 2010) pour la réduction des pesticides, de la consommation d'eau et d'énergie. Et le Grenelle, il sert à quoi ? Ca devient tellement compliqué que personne n'y comprend plus rien. C'était le but recherché.



Qui dit produits bio ne dit pas forcément produits locaux

LE MONDE | 03.04.2012

Par Laurence Girard

Il suffit de pousser la porte d'une des boutiques spécialisées, de plus en plus nombreuses, pour constater que produit bio ne rime pas forcément avec proximité.

La distribution spécialisée et les grandes enseignes généralistes, hyper et super, qui étoffent leur offre en la matière, veulent profiter de l'appétit des consommateurs français pour les produits arborant le label bio. Il est vrai que ce marché aurait encore progressé, en 2011, de plus de 10 %, atteignant près de 4 milliards d'euros, selon les chiffres publiés par l'agence Bio. Une belle performance, même si le nombre de Français ayant déclaré consommer au moins une fois par mois des produits bio, s'érode, passant en deux ans, de 46 % à 40 %, selon un sondage de CSA.

Or, face à cette demande, l'agriculture bio est encore peu développée en France. Selon l'agence Bio, même si le nombre d'exploitations converties à ces pratiques censées respecter l'équilibre écologique a doublé en dix ans, elles ne représentent encore que 4,6 % de l'ensemble des producteurs. Et elles n'occupent que 3,5 % de la globalité des surfaces cultivées. Sur la même période, le marché alimentaire bio a été multiplié par 4.

Ce décalage explique le recours à l'importation. Une situation qui contraint certains collèges ou écoles soucieux de développer un approvisionnement bio mais aussi local de surseoir au projet.

Biocoop affirme, pour sa part, être partenaire financier de l'association Terre de Liens qui collecte de l'argent pour acheter des terres cultivables en vue d'installer des producteurs. Un

des trois nouveaux magasins de ce réseau, qui vient d'ouvrir à Blois (Loir-et-Cher), affirme que 35 % des fruits et légumes frais proposés à la vente sont produits localement.

Le sujet est d'importance. Selon une étude sur la consommation durable publiée le 2 avril par le cabinet Ethicity, 40 % des Français interrogés déclarent privilégier "les produits à km 0". L'origine et le lieu de fabrication, sont des informations de plus en plus demandées sur les étiquettes. D'où parfois, pour le consommateur, un dilemme entre choisir un aliment bio industrialisé et un produit local qui ne porte pas nécessairement l'estampille des organismes de contrôle, mais dont on connaît le producteur.

A ne pas confondre

Marque de certification



Marque de communication



INSOLITE

Ils ne manquent pas d'air !



Joël Houssaye, maire de Cahan exprime sa colère devant les actes de personnes peu scrupuleuses. Vendredi soir, le maire constatait le dépôt sauvage de trois bidons d'huile de vidange, soit quasiment 100 litres de ce liquide polluant, devant les containers de tri sélectif, placé entre le bourg et le lieu-dit La Bijude. « En plus, la déchetterie récupère gratuitement ces produits. L'employé communal a perdu 1 h 30 pour emmener ces bidons à Taillebois ! »

Seulement 15 jours après le nettoyage de la décharge sauvage de Berjou, la leçon n'est pas prête encore d'être apprise en matière de respect de l'environnement.

5/04/2012

Votre info dans ce journal

N'hésitez pas à nous faire part d'une information que vous souhaitez communiquer aux adhérents.

Journal distribué gratuitement aux adhérents

ASSOCIATION ENVIRONNEMENT VALLÉE DU NOIREAU

MAIRIE DE BERJOU - 61430 BERJOU

association.AEVN@laposte.net

Cotisation individuelle : 10€

Cotisation couple : 15€

Cotisation association : 35€

